Ecole de natation 2026-2027 : pré-inscriptions Piscine de Montigny-lès-Cormeilles

Destinées aux enfants de 7 à 10 ans (nés entre 2016 et 2019), les séances de natation sont l’occasion idéale d'apprentissage de la natation dans un cadre sécurisé et encadré par des professionnels qualifiés.

La pré-inscription ne vaut pas inscription définitive.

Vous serez contactés directement par l’équipe de la piscine pour organiser un test de natation sur les heures d’ouverture au public.

Pour ce test, votre enfant devra se présenter avec sa tenue de natation : maillot de bain autorisé, bonnet de bain, lunettes de natation, etc.

Pour le bon déroulement des activités, les séances ne sont pas accessibles aux parents. Une fois leur enfant pris en charge par l’équipe, les accompagnateurs ne pourront donc pas assister à la séance.

À l’issue du test, l’équipe de la piscine vous indiquera le groupe et le créneau attribués à votre enfant.

Vous êtes également invités à prévoir un moyen de paiement afin de finaliser l’inscription sur place.

Vos coordonnées

Nom Nom de l'enfant

Prénom Prénom de l'enfant

Adresse

Date de naissance de l'enfant

Code postal

Ville

Téléphone

Courriel

Pièces à fournir

Copie CNI du représentant

Choose Files No file selected Transférer

2 fichiers au maximum.
Limité à 20 Mo.
Types autorisés : pdf jpg jpeg png.

Copie du justificatif de domicile

Choose File No file selected Transférer

(pour le tarif résident)
1 seul fichier.
Limité à 20 Mo.
Types autorisés : pdf jpg jpeg png.

Copie des pages vaccins du carnet de santé

Choose Files No file selected Transférer

Un nombre illimité de fichiers peuvent être transférés dans ce champ.
Limité à 20 Mo.
Types autorisés : pdf jpg jpeg png.

Demande

Groupe d’âge de l'enfant

- ◯ né entre le 01/01/2016 et le 31/12/2016
- ◯ né entre le 01/01/2017 et le 31/12/2017
- ◯ né entre le 01/01/2018 et le 31/12/2018
- ◯ né entre le 01/01/2019 et le 31/12/2019

Les cours de natation ont lieu le mercredi de 16h à 16h45.

Soumettre

Infos pratiques

Tarifs annuels

212 € pour les résidents de Val Parisis

282 € pour les personnes extérieures au territoire

Créneaux
Les créneaux sont définis en fonction de l’âge et du niveau de l’enfant le mercredi de 16h à 16h45.